Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Avec le début de la nouvelle année, un certain nombre d'innovations entrent en vigueur, telles que le nouveau code de la route, que nous avons déjà thématisé. Il est important d'observer l'évolution de la situation. Mais le tournant de l'année a également entraîné une certaine confusion au sujet de la carte d'accompagnement, dont la validité a été prolongée d'un an. Et le temps est venu de s'habituer à la nouvelle facture QR. Dans cette Newsletter, vous en apprendrez davantage et vous lirez quelles sont les institutions qui remportent un prix d’excellence.

Nous vous souhaitons une bonne année!

Votre Défense des intérêts de la FSA

# Transports publics

**Prolongation de la carte d'accompagnement: réorientation du personnel de contrôle**

Plusieurs de nos membres nous ont rapporté avoir été réprimandés par le personnel des transports publics lors de contrôles de billets depuis le 1er janvier 2021. Le personnel de contrôle était d'avis que la carte d'accompagnement n'était plus valable. Toutefois, la validité de la carte d'accompagnement actuelle (2017-2020) a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Comme le personnel de contrôle, notamment des compagnies de bus, n'en sait apparemment pas assez à ce sujet, Inclusion Handicap a, sur notre conseil, contacté l'«Alliance SwissPass». Cette organisation qui succède à «ch-direct» est responsable de toutes les questions relatives aux tarifs des transports publics et à l'information à la clientèle. L'«Alliance SwissPass» vient de communiquer qu'elle a envoyé le 15 janvier 2021 un rappel concernant la prolongation de la validité de la carte d'accompagnement à l’intention du personnel de contrôle de toutes les entreprises de transport public participantes en Suisse. Nous espérons donc que les lacunes existantes en matière de connaissances ont été comblées.

# Sécurité routière

**Appel: veuillez signaler les incidents lors desquels des enfants font du vélo sur le trottoir**

Les nouvelles règles de circulation adoptées par le Conseil fédéral sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021. Entre autres choses, les vélos sont autorisés à tourner à droite à certains carrefours, même lorsque le feu est rouge, et les enfants jusqu'à 12 ans sont autorisés à utiliser le trottoir pour rouler à vélo, s'il n'y a pas de piste ou voie cyclable. Ce faisant, ils doivent faire preuve de courtoisie envers les piétons, qui ont la priorité de s’y déplacer. Les associations de personnes avec déficiences visuelles s'étaient à l'avance fortement opposées à l'introduction de ces nouvelles règles – malheureusement sans succès –, parce qu'elles craignaient des accidents.

L'Office fédéral des routes (OFROU) évalue le fonctionnement du nouveau régime de circulation sur les trottoirs dans le cadre d'un processus de contrôle sur trois ans. Ils veulent se baser principalement sur les rapports de police. Comme cela ne suffit pas (tous les incidents ne sont pas signalés à la police), il a été convenu avec l'OFROU que nous prendrions compte des observations d'incidents et que nous les inclurions dans l'évaluation du nouveau règlement.

Si vous observez ou vivez des conflits ou des accidents entre un enfant à vélo et une personne malvoyante ou aveugle, nous vous demandons de nous les signaler. Veuillez noter le lieu, l'heure et les détails de l'incident. Les rapports peuvent être envoyés à la Défense des intérêts de la FSA: [defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch), 031 390 88 33.

Merci beaucoup de votre aide!

# Prestations financières

**Date à laquelle les bulletins de versement actuels ne seront plus valables désormais connue**

Comme PostFinance et SIX l'ont annoncé dans un communiqué de presse commun le 19 janvier 2021, la date de fin de validité des bulletins de versement actuels a été fixée au 30 septembre 2022. À ce moment-là, la facture QR remplacera les bulletins de versement actuellement utilisés. Il reste donc plus d'un an pour se familiariser avec la facture QR.

Le communiqué de presse souligne qu'il est nécessaire que les expéditeurs de factures et les entreprises disposant de solutions matérielles et logicielles prennent les dispositions nécessaires lorsqu'ils remplacent leurs produits par une nouvelle versioon. Il est conseillé aux entreprises qui n'ont pas encore procédé au changement de contacter immédiatement leur banque et leur partenaire qui gère leur logiciel. Ceux-ci aideront les entreprises à émettre des factures QR et à effectuer les travaux de planification et de transformation nécessaires.

Il n'est actuellement pas nécessaire que les destinataires des factures prennent des mesures. Les banques ont déjà adapté en conséquence leurs services de téléphonie mobile et de banque en ligne.

La FSA continue de soutenir l'introduction de la facture QR et traite les préoccupations reçues. Dans le courant de l’année 2021, la FSA elle-même passera également à la facturation QR.

# Politique (sociale)

**Série de conférences en ligne sur le droit d’égalité des personnes handicapées**

La Faculté de droit de l'Université de Bâle, l'organisation faîtière Inclusion Handicap et le Bureau fédéral de l'égalité des personnes handicapées ont conjointement organisé en automne 2020 une série de conférences en ligne sur le droit d'égalité des personnes handicapées. Les Thèmes principaux étaient des questions liées à l'autodétermination et aux droits politiques des personnes handicapées.

Tous les enregistrements vidéo et les diapositives de présentation des rencontres en ligne de cette année sont désormais disponibles sur le site Internet des conférences, en suivant le lien ci-après: [https://droit-et-handicap.ius.unibas.ch](https://droit-et-handicap.ius.unibas.ch/)

# Culture & audiodescription

**Prix suisse de la litlérature: prix spécial pour quatre bibliothèques**

L’Office fédéral de la culture OFC remet chaque année les Prix suisses de la littérature. Cette année, le Prix spécial de médiation récompense les quatre bibliothèques suisses pour personnes aveugles, malvoyantes ou en difficulté de lecture: la *Bibliothèque sonore romande (BSR - Lausanne)*, la *Bibliothèque Braille romande et livre parlé (BBR - Genève)*, la «*Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte» (SBS - Zurich)* et la «*Biblioteca Braille e del libro parlato» (Tenero)*.

L’OFC loue le fait que ces bibliothèques, ayant su s’adapter au changement technologique, mettent à disposition de leur public, à côté d’ouvrages en braille, plusieurs formats audio, des livres électroniques (e-books), des films et des séries audiodécrits et différentes applications pour la lecture. Quel que soit son âge, toute personne empêchée de lire (pour cause d’un handicap visuel, de dyslexie, de troubles neurologiques, etc.) y trouve un conseil personnalisé et l’ouvrage qui lui correspond. La remise des Prix suisses de la littérature s’effectue le 12 mai 2021, en préouverture des Journées littéraires de Soleure.

La FSA félicite les quatre institutions pour cette récompense méritée!

# Dans les régions

**Grande rénovation de la gare de Berne: à quoi faut-il s'attendre?**

La gare de Berne est en pleine effervescence. Pour qu'elle puisse continuer à remplir sa fonction de plaque tournante des transports publics, elle est agrandie dans le cadre du projet «Avenir de la gare de Berne»: l’entreprise «Regionalverkehr Bern-Solothurn» (RBS) construit une nouvelle gare pour des trains plus longs sous les voies existantes des CFF. Les CFF construisent un deuxième passage souterrain pour les passagers entre le passage souterrain existant et la passerelle «Welle», avec de nouveaux accès depuis la place de Bubenberg et le quartier de la «Länggasse». Les travaux de construction du RBS et des CFF sont en cours depuis 2017; la nouvelle infrastructure sera mise en service par étapes à partir de 2027.

Le projet d'extension a également un impact sur la zone autour de la gare: pour que les passagers puissent se rendre à la gare rapidement et en toute sécurité, la ville de Berne doit adapter la zone devant le nouvel accès Bubenberg. La place Bubenberg doit accorder plus d'espace à la circulation piétonne: plus précisément, des voies de circulation routières doivent être supprimées, des aires de circulation et de loisirs piétonnières doivent être élargies et les temps verts pour les piétons doivent être prolongés. Pour que les transports publics puissent continuer à circuler sans problème, le trafic motorisé privé sur l'axe qui relie la place de l’Île, la place Bubenberg, la place de la Gare et le «Bollwerk» doit être réduit d'environ 60% et déplacé vers d'autres itinéraires.

Toutefois, l'amélioration des passages ne suffira pas à elle seule à faire face aux flux de piétons attendus: À l'avenir, plus de 16’000 personnes par heure sont susceptibles de traverser la place Bubenberg aux heures de pointe; en 2016, ce chiffre était d'environ 6’000. C'est pourquoi, la ville de Berne prévoit de construire un passage souterrain pour piétons reliant le nouvel accès de Bubenberg au «Hirschengraben».

Dans le cadre de ses travaux, la ville de Berne adapte également tous les arrêts des transports publics situés à proximité de la gare, afin de répondre aux exigences de la Loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHannd). Franziska Roggli-Schläfli, de la Défense régionale des intérêts des sections de Berne et de l'Oberland bernois, accompagne ce grand projet de construction et vérifie constamment les exigences en matière de construction adaptée aux personnnes aveugles et malvoyantes. Elle est membre du Groupe de travail correspondant et a évalué les premiers plans de construction avec les autres parties concernées. Une première objection a été présentée sur la base des plans de construction.

# Divers

**Programme «myAbility» à Zurich pour une carrière talentueuse**

Le programme pour talents «myAbility» est établi pour la carrière estudiantine des jeunes universitaires souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique. Après un démarrage réussi en Suisse en 2020, il aura à nouveau lieu en 2021, pour le moment, uniquement en langue allemande. Il se déroulera de mars à juillet. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire avant le 14 février 2021, en suivant le lien ci-après: <https://karriere.myability.jobs/myabilitytalent/bewerbungsformular>.

**Prise de position concernant le Coronavirus élaborée par AGILE.CH**

Dans la situation pandémique actuelle, il convient de prendre des mesures spécifiques pour respecter les droits des personnes handicapées permettant de bénéficier de la sécurité et de la protection nécessaires. Il est impératif de garantir aux personnes handicapées l’égalité à laquelle elles ont droit, surtout en temps de crise!

C’est pour cela que AGILE.CH a publié une prise de position. Celle-ci contient huit exigences concrètes visant à améliorer la situation des personnes handicapées pendant la crise du COVID-19.

Lien: <http://www.sbv-fsa.ch/fr/news/prise-de-position-concernant-le-coronavirus-elaboree-par-agilech>

Meilleures salutations

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

T 031 390 88 33 | [defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général, Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

La FSA est titulaire du label de qualité Zewo